

LA VUE DE MUMIA EST MENACÉE

IL RISQUE UNE PERTE DE VISION
IRREVERSIBLE S'IL NE BÉNÉFICIE PAS D'UN
TRAITEMENT URGENT DE LA RETINE. IL DEVRA
ÉGALEMENT SUBIR UNE INTERVENTION
AU LASER POUR SOIGNER UNE CATARACTE
SECONDAIRE.



LIBÉRONS
MUMIA!

LA VISION PHYSIQUE DE MUMIA
EST DÉFAILLANTE,
MAIS SA VISION INTELLECTUELLE
RESTE PLUS CLAIRE, LUCIDE ET
PERSPICACE QUE JAMAIS. SES
PROPRIÉS MOTS EN TÉMOIGNENT :

*« Ce dont nous avons besoin, c'est d'un
nouveau modèle médical, car ce que
nous avons actuellement est au service
du capital, et non des besoins de santé
des prisonniers. Et tant que le capital
régnera les profits progresseront
au détriment de la santé et de la
souffrance de la population. »*

MUMIA ABU-JAMAL

Mumia a récupéré une partie de sa
vue après une opération au laser
de son œil gauche. Les autorités
pénitentiaires ont enfin accepté ce
qu'elles refusaient depuis des mois.
Cette première victoire est à mettre
à l'actif de la mobilisation planétaire.
Soyons toutefois vigilants car sans
opération rétinienne, Mumia reste
encore exposé au risque de cécité.
Il nous faut maintenir la pression
sur les autorités. La campagne de
mobilisation doit se poursuivre
jusqu'au rétablissement complet
de sa vue et des soins qui doivent
l'accompagner.

(voir les modalités au verso)

Sa vision a chuté de 20/30 avec des lunettes en 2024
(quasi normale) à 20/200 aujourd'hui, ce qui le rend
aveugle selon la norme légale. Comme le dit Mumia, la
détention n'est **« pas un endroit pour les personnes
âgées. Elle met au grand jour les maltraitances
dont elles sont victimes ».**

Tout a commencé il y a huit mois pour lui. En janvier,
sa vue s'est progressivement dégradée, au point
aujourd'hui d'être dans l'incapacité de lire et d'écrire.
Fin juin, il a finalement consulté un ophtalmologue qui
a confirmé la nécessité d'une opération au laser pour
une cataracte secondaire et prescrit un traitement
pour une rétinopathie diabétique. Mais Mumia
continue d'attendre pendant que la prison retarde
ces traitements essentiels pour sauver et restaurer sa
vue.

La gravité de cette situation est d'autant plus tragique
qu'elle aurait pu être évitée si le médecin-chef de
l'administration pénitentiaire et son prestataire privé
de soins de santé, n'avaient pas refusé volontairement
de répondre aux préoccupations médicales
présentées par ses avocats.

**CE RETARD PEUT ÊTRE LA CAUSE D'UNE PERTE
TOTALE ET IRREVERSIBLE DE LA VUE.**

UNE VIE DE COMBAT CONTRE LA MORT ET LA MALADIE

1982

Mumia ABU-JAMAL est condamné à mort pour un crime qu'il n'a pas commis mais grâce à la mobilisation internationale il échappe à son exécution à deux reprises (1995 et 1999).

2011

Après 29 ans de détention dans le couloir de la mort de Pennsylvanie, sa peine est annulée grâce à la mobilisation internationale mais immédiatement commuée en prison à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle.

2015

Sa santé se dégrade mais sans soin il connaît un coma diabétique et contracte une hépatite C. Sa défense, avec l'appui de la mobilisation internationale, fait condamner l'administration pénitentiaire et obtient que la justice ordonne un traitement. Mumia est une nouvelle fois sauvé. Cette décision fera jurisprudence en Pennsylvanie et dans d'autres Etats sur le territoire des Etats-Unis.

Les années passent, son âge et sa détention deviennent de plus en plus incompatibles avec ses problèmes de santé qui le fragilisent. D'autant qu'aucun suivi médical sérieux n'est mis en place, notamment pour sa cirrhose du foie, séquelle de son hépatite.

C'EST L'ARGUMENT MAJEUR QUE SES AVOCATS ET SES SOUTIENS DÉFENDENT POUR JUSTIFIER SA LIBÉRATION IMMÉDIATE ET SANS CONDITION.

COMMENT AGIR ?

Intervenez auprès de l'administration pénitentiaire de Pennsylvanie en adressant le message ci-après

(en deux langues en précisant vos prénom, nom et ville + France)

Plan without delay the eyes treatments that Mumia Abu-Jamal (AM 8335) absolutely needs in order to prevent any risk of irreversible blindness.

Planifiez sans délai les traitements ophtalmologiques dont Mumia Abu-Jamal (AM 8335) a absolument besoin afin d'éviter tout risque de cécité irréversible.



DESTINATAIRES DU MESSAGE

- **ra-crpdocsecretary@pa.gov**
(secrétaire du département de corrections)
- **ra-contactdoc@pa.gov**
(Bureau central du département de corrections)



**LIBÉRONS
MUMIA!**

COLLECTIF FRANCAIS : rassemblant une centaine d'organisations et de collectivités territoriales + MEMBRE DE LA COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

WWW.MUMIABUJAMAL.COM